



Date 14 octobre 2026

Réseau d'irrigation : l'interdiction temporaire est levée

En raison de l'efficacité des mesures d'interdiction et de l'évolution des besoins saisonniers, les ressources en eau se sont partiellement régénérées permettant aujourd'hui une levée de l'interdiction temporaire. La surveillance et la vigilance restent de mise.

Dès jeudi 15 octobre, l'utilisation du réseau d'irrigation est à nouveau autorisée sur l'ensemble du territoire communal. Cette interdiction avait été décrétée le 28 septembre 2026 en raison de la diminution importante des ressources en eau et des besoins agricoles importants à cette période. Le retour au [système d'irrigation par secteur](#) est à nouveau effectif.

La commune de Val de Bagnes remercie l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs pour le respect des restrictions mises en place durant cette période et les invite à continuer de faire un usage responsable de l'eau.

La situation reste toutefois sous surveillance. ALTIS maintient une observation régulière des ressources en eau et de leur recharge afin d'anticiper leur évolution et celle des besoins au cours de la saison. La situation sera régulièrement réévaluée en lien avec les différents usagers concernés. Si nécessaire, les mesures pourront être adaptées en fonction des ressources disponibles et des besoins avérés.

Pour toute demande complémentaire, veuillez vous adresser directement à [ALTIS](#).

L'Administration communale